



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la à l'église Saint-François-Xavier, sise au 994, rue Principale, Prévost, le 7 juillet 2010 à 19 h.

PRÉSENCES :

Monsieur Germain Richer, maire
Monsieur Gaétan Bordeleau, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Joubert, conseiller
Madame Diane Berthiaume, conseillère
Monsieur Stéphane Parent, conseiller

ABSENCES :

Monsieur Sylvain Paradis, conseiller
Madame Brigitte Paquette, conseillère

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Germain Richer, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Point 1

17385-07-10

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Joubert
Appuyé par monsieur Stéphane Parent

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MERCREDI 7 JUILLET 2010 À 19 H**

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Avis de motion – Règlement 632 décrétant le financement de travaux de mise-à-niveau ainsi que des travaux relatifs au traitement de l'eau à la station de pompage de l'aqueduc du Domaine Laurentien et des Clos-Prévostois et autorisant un emprunt de 810 000 \$ nécessaire à cette fin
3. Avis de motion – Règlement 633 décrétant le financement de travaux d'agrandissement et de mise-à-niveau de la station d'épuration des eaux usées et autorisant un emprunt de 846 000 \$ nécessaire à cette fin
 - Questions des membres du conseil;
 - Questions du public;
4. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

17386-07-10

Point 2

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 632 DÉCRÉTANT LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE MISE-À-NIVEAU AINSI QUE DES TRAVAUX RELATIFS AU TRAITEMENT DE L'EAU À LA STATION DE POMPAGE DE L'AQUEDUC DU DOMAINE LAURENTIEN ET DES CLOS-PRÉVOSTOIS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 810 000 \$ NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Monsieur Jean-Pierre Joubert donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera au conseil municipal un projet de règlement ayant pour objet de décréter le financement de travaux de mise-à-niveau ainsi que des travaux relatifs au traitement de l'eau à la station de pompage de l'aqueduc du domaine Laurentien et des Clos-Prévostois. Ce règlement autorise un emprunt de 810 000 \$ afin de réaliser ces travaux.

Une copie du projet de règlement est remise immédiatement aux membres du conseil municipal et une dispense de lecture du règlement est donnée conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

17387-07-10

Point 3

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 633 DÉCRÉTANT LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE-À-NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 846 000 \$ NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Madame Diane Berthiaume donne avis de motion qu'à une séance subséquente, elle présentera au conseil municipal un projet de règlement ayant pour objet de décréter le financement de travaux d'agrandissement et de mise-à-niveau de la station d'épuration des eaux usées. Ce règlement autorise un emprunt de 846 000 \$ afin de réaliser ces travaux.

Une copie du projet de règlement est remise immédiatement aux membres du Conseil municipal et une dispense de lecture du règlement est donnée conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

√ *Aucune question provenant du public.*

17388-07-10

Point 4

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Joubert
Appuyé par madame Diane Berthiaume

ET IL EST RÉSOLU que la présente séance soit et est levée à 19 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

No de résolution
ou annotation

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros
17385-07-10 à 17388-07-10 contenues dans ce procès-verbal.

Germain Richer
Maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 17385-07-10 à
17388-07-10 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil
municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 7 juillet 2010.

Me Laurent Laberge, avocat
Greffier

